



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM
QUE :**

Le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 est modifié temporairement pour la période exceptionnelle liée à la COVID-19. Ainsi, jusqu'à nouvel ordre du gouvernement, les séances ordinaires du conseil auront lieu à huis clos et les délibérations pourront être réalisées à distance par tout moyen de communication.

De plus, tant que les séances du conseil auront lieu à huis clos, celles-ci auront lieu immédiatement après la fin des séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à 17 h sauf celle du 2 février 2021 qui aura lieu à 17 h 30 à la salle du conseil, situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Dès que les séances du conseil pourront être tenues publiquement, les séances ordinaires auront lieu aux heures et aux lieux déterminés audit calendrier adopté lors de la séance du 6 octobre 2020.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 1^{er} JOUR DE FÉVRIER 2021

**Lucie Bourque
Greffière et directrice générale par intérim**